

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 24 août 2022.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 24 août à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	M. Réjean (Félix) Lagacé (Causapscal)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Érène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (St-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	

sous la présidence de M. Martin Landry, préfet-suppléant.

Absences : Mme Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes : M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Joël Tremblay, directeur général intérim, greffier adjoint

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2022-140 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 24 août 2022

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2022-141 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2022

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Réjean (Félix) Lagacé, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 6 juillet 2022 – Adoption
4. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 4.1. Avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ
5. Prévisions budgétaires 2023
 - 5.1. Plan de travail et échéancier
 - 5.2. Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2023 - Avis de motion
6. Ressources humaines
 - 6.1. Échelle salariale pour le poste de technicien(ne) comptable – Adoption
 - 6.2. Recrutement – Conseiller en gestion des ressources humaines
7. Parc régional de Val-d'Érène
 - 7.1. Lot 6 360 477 rue de la Congère – Modalités de vente – Autorisation
 - 7.2. Servitude de drainage sur la rue de la Congère – Autorisation de signature
8. Redécoupage de la carte électorale fédérale – Prise de position
9. Représentant de la MRC à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis
10. Correspondance
11. Période de questions de l'assistance
12. Autres sujets
 - 12.1. Prochaines rencontres – Rencontre de travail du 7 septembre 2022 à 19h30 et séance ordinaire du 14 septembre 2022 à 19h30
13. Levée de la séance

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022 – ADOPTION

Résolution CM 2022-142 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

Résolution CM 2022-143 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2022

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2022. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

4.1 Avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ

Résolution CM 2022-144 concernant un avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ville d'Amqui

ATTENDU que la Ville d'Amqui doit modifier un sentier pédestre existant de manière à améliorer le confort et la sécurité des usagers à l'approche d'une passerelle traversant le ruisseau Pearson;

ATTENDU que cette intervention implique la construction d'une nouvelle passerelle en amont de celle existante et l'aménagement d'un nouveau sentier d'une largeur de 1,5 mètre sur une longueur de 150 mètres sur le lot 3 164 030 situé dans une zone agricole protégée par la LPTAA;

ATTENDU que la demande d'autorisation est motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU que la construction d'une nouvelle passerelle et l'aménagement d'un nouveau sentier sur le lot 3 164 030 ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu ce qui suit :

- que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la Ville d'Amqui dans le but d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de ± 0.02 hectare sur le lot 3 164 030 pour l'implantation d'une passerelle et l'aménagement d'un sentier;
- que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

5. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

5.1 Plan de travail et échéancier

Résolution CM 2022-145 concernant le plan de travail et l'échéancier pour les prévisions budgétaires 2023

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée de M. Gérard Grenier, il est résolu d'approuver le plan de travail et l'échéancier pour l'étude des prévisions budgétaires 2023 de la MRC de La Matapédia comme suit :

Étapes	Responsables	Échéance
1. Adoption du plan de travail et échéancier	Conseil MRC	
2. Avis de motion - Règlement relatif aux prévisions budgétaires	Séance ordinaire	2022-08-24
3. Réflexion sur les orientations générales (politiques)	Conseil MRC et directeur général (Rencontre de travail)	2022-10-05
4. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 2022-12-31	Directeur général et directeurs de services	2022-10-14
5. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires		
6. Rencontres des directeurs de services	Directeur général et directeurs de services	Du 2022-10-17 au 2022-11-02

Étapes	Responsables	Échéance
7. Étude des prévisions budgétaires (première partie)	Conseil MRC Rencontre de travail	2022-11-09
8. Étude des prévisions budgétaires (deuxième partie)	Conseil MRC (Rencontre de travail)	2022-11-16
9. Adoption des prévisions budgétaires	Conseil MRC (Séance ordinaire)	2022-11-23
10. Adoption du projet de règlement relatif aux prévisions budgétaires	Conseil MRC (Séance ordinaire)	2022-11-23
11. Présentation des prévisions budgétaires aux DG des municipalités de la MRC	Directeur général et trésorière adjointe	2022-11-24
12. Adoption du règlement relatif aux prévisions budgétaires	Conseil MRC (Séance ordinaire)	2022-12-14

Adoptée.

5.2 Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2023 - Avis de motion

Avis de motion CM 2022-146 concernant le règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2023

Avis de motion est donné par M. Jacques Pelletier voulant qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption.

Adopté.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Échelle salariale pour le poste de technicien(ne) comptable – Adoption

Résolution CM 2022-147 concernant l'adoption de l'échelle salariale pour le poste de technicien(ne) comptable

Considérant que le conseil de la MRC a créé un poste de technicien(ne) en comptabilité au service d'administration en remplacement du poste de contrôleur financier.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Carrier, il est unanimement résolu d'adopter l'échelle salariale suivante pour le poste de technicien(ne) en comptabilité au service d'administration de la MRC :

Poste	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Technicien en comptabilité	47 244\$	48 661\$	50 121\$	51 625\$	53 174\$	54 769\$	56 412\$	58 104\$	59 847\$	61 643\$	63 492\$	65 397\$	67 359\$

Adoptée.

6.2 Recrutement – Conseiller en gestion des ressources humaines – Suivi

Reporté.

7. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

7.1 Lot 6 360 477 rue de la Congère – Modalités de vente – Autorisation

Résolution C.A. 2022-148 concernant les modalités de vente du lot 6 360 477, rue de la Congère, Val-d'Irène

Considérant l'annulation de la vente du lot 6 360 477 sur la rue de la Congère au Parc régional de Val-d'Irène.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est recommandé de procéder à la vente du lot 6 360 477 rue de la Congère par tirage au sort au prix initial de 27 000 \$ plus taxes, et ce aux mêmes conditions que les autres terrains vendus sur la rue de la Congère.

Adoptée.

7.2 Servitude de drainage sur la rue de la Congère – Autorisation de signature

Résolution CM 2022-149 concernant une autorisation de signature relative à la servitude de drainage des lots 6 360 474 et 6 360 475, rue de la Congère, Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Renaud Arguin, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Joël Tremblay, directeur général par intérim, à signer les actes notariés ou tout autre document relatif à la servitude de drainage à établir pour les lots 6 360 474 et 6 360 475, situés sur la rue de la Congère au Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

8. REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE – PRISE DE POSITION

Résolution CM 2022-150 concernant la position de la MRC de La Matapédia concernant la proposition de carte électorale proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec

- Considérant la nouvelle proposition de carte électorale fédérale qui entraîne le potentiel retrait de la circonscription d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia ;
- Considérant que la nouvelle proposition de carte électorale aurait pour effet que le territoire de la MRC de La Matapédia chevaucherait deux circonscriptions électorales fédérales ;
- Considérant l'importance pour le conseil de la MRC que le nombre de circonscriptions dans l'Est-du-Québec soit maintenu afin de maintenir le poids démocratique et décisionnel à la Chambre des Communes ;
- Considérant l'importance pour le conseil de la MRC que la délimitation des circonscriptions électorales respecte les territoires d'appartenance que représentent les MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est unanimement résolu :

1. Que le conseil de la MRC se prononce en défaveur de la nouvelle proposition de carte électorale fédérale telle que proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec ;
2. Que Mme Chantale Lavoie, préfète, soit mandatée par le conseil de la MRC pour déposer un mémoire en ce sens lors des audiences publiques prévues par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec.

Adoptée.

9. REPRÉSENTANT DE LA MRC À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAPÉDIA-MITIS

Résolution CM 2022-151 concernant une nomination sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est unanimement résolu de nommer M. Gérard Grenier en remplacement de M. Gilbert Marquis sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis.

Adoptée.

10. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2022-06-13 : Stéphanie Jourdain, d.g. des politiques, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 2022-06-16 : Yves Berger, d.g., Direction générale du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ministère des Transports
- 2022-07-04 : MRC de Coaticook
- 2022-07-12 : Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- 2022-07-15 : Société d'Habitation du Québec
- 2022-08-22 : SADC de La Matapédia
- 2022-08-23 : Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

12. AUTRES SUJETS

12.1 Prochaines rencontres – Rencontre de travail du 7 septembre 2022 à 19h30 et séance ordinaire du 14 septembre 2022 à 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine séance de travail le mercredi 7 septembre à compter de 19h30 et sa prochaine séance ordinaire le 14 septembre à compter de 19h30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2022-152 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu unanimement de lever la séance à 20h30.

Adoptée.

Martin Landry, préfet-suppléant

Joël Tremblay, greffier adjoint